

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.440 Vœu relatif aux internats à Paris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'il n'existe qu'un seul internat au collège à Paris : le collège Thomas Mann dans le 13^e arrondissement, ne comprenant que 40 places ;

Considérant que l'examen des dossiers de candidature pour le collège Thomas Mann montre que la grande majorité des demandes émane de familles monoparentales ;

Considérant que des centaines de demandes ne sont pas satisfaites ;

Considérant que Paris concentre près de 17,5% des familles monoparentales franciliennes, comme le montre l'étude de l'Insee en date de mars 2016, intitulée « Familles monoparentales franciliennes : les femmes toujours en première ligne face aux difficultés » ;

Considérant que les chiffres de la pauvreté des familles monoparentales, fournis par l'association K d'urgences et la CAF de Paris, montrent que plus de la moitié des familles monoparentales se retrouvent sous le seuil de pauvreté dans certains quartiers parisiens (le nord-est et le long du boulevard périphérique de la petite ceinture), notamment les mères seules avec trois enfants ;

Considérant que la création de places d'internat à Paris permettrait à la fois de soutenir les familles, notamment monoparentales dans leur quotidien et de donner un cadre propice aux études à de jeunes collégiens ne disposant pas toujours d'un environnement favorable ;

Considérant la volonté du Président de la République et du ministre de l'Éducation nationale de redynamiser les internats avec des projets pédagogiques innovants centrés sur le sport, les arts et la culture afin de réduire les facteurs d'inégalités extrascolaires que sont par exemple la situation sociale des familles ou les conditions, cadres de vie ;

Considérant le Plan pauvreté présenté par le Président de la République en septembre 2018 et volonté de réduire les facteurs d'inégalités qui obèrent l'émancipation de chacun et notamment la réussite scolaire des élèves ;

Considérant que la lutte contre la pauvreté des familles doit se mener sur plusieurs fronts : dans le versement d'allocations mais aussi dans la proposition de solutions concrètes dans le but de sortir véritablement du cercle vicieux de la pauvreté et de l'échec scolaire, transmis de génération en génération ;

Sur proposition d'Anne-Christine LANG et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris

Émet le vœu :

- qu'une réflexion soit conduite pour envisager la création de plusieurs internats pour les collégiens parisiens ;
- que les enfants issus de familles monoparentales bénéficient d'un bonus pour intégrer ces établissements.